

SEEPH : la CGE souhaite faciliter l'accès au concours pour les personnes en situation de handicap

Pour faciliter l'accès aux Grandes écoles pour les étudiants en situation de handicap, la Conférence des grandes écoles (CGE) diffuse ce jour une série de fiches pratiques relatives aux aménagements lors des concours.

A l'occasion de cette Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), **la CGE publie 14 fiches pratiques à destination des organisateurs de concours pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap dans les grandes écoles.** Accessibilité, temps majoré, secrétaire d'examen, adaptation des consignes... Les aménagements possibles sont détaillés et expliqués dans le but d'accompagner et de faciliter l'accueil d'un candidat en situation de handicap. « **On pense souvent aux principaux aménagements demandés comme le temps majoré ou l'autorisation de sortie pendant les examens, mais il y a aussi des choses plus complexes à mettre en place comme un secrétaire d'examen, ou un interprète Langue des Signes Française qui nécessitent des ressources humaines de grande qualité** » explique Maryse Combanaire, Référente Handicap et Diversité à Télécom École de Management, et membre du Groupe de Travail Handicap au sein de la CGE.

Ces fiches sont la concrétisation d'une démarche lancée fin 2014 par la CGE auprès de l'ensemble des acteurs afin de dresser un état des lieux de la compensation du handicap aux concours des Grandes écoles. Les résultats ont mis en évidence une volonté certaine de la part des banques d'épreuves de faciliter l'accès des étudiants en situation de handicap aux concours, tout en soulevant un certain nombre de questions sur les aménagements à prévoir : comment mieux anticiper les besoins et évaluer les aménagements nécessaires ? Quels justificatifs exiger ? Quel impact en termes de ressources humaines et financières ? « Les pratiques des différents acteurs étaient éparses » confirme Maryse Combanaire. « **Nous nous sommes appuyés sur les bonnes pratiques et les initiatives innovantes afin d'aider l'ensemble des structures à lever les freins à la mise en place d'aménagements** ».

La CGE souhaite ainsi participer au changement de regard porté sur le handicap et contribuer à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation. La parution de ces fiches complète la publication effectuée par la CGE en décembre 2015 du Guide pratique pour les référents handicap « Accompagner les étudiants handicapés dans les Grandes écoles ».

Vous trouverez l'ensemble des fiches pratiques « Concours et situations de handicap » ci-joint



A propos de la CGE

Créée en 1973, la Conférence des grandes écoles (CGE) regroupe 222 établissements d'enseignement supérieur et de recherche français et étrangers représentant tout le spectre des formations supérieures en Grandes écoles de niveau Master et au delà. Assurant une formation de masse au niveau Bac+5 (40 % des diplômes de grade masters délivrés chaque année en France), les Grandes écoles mettent en cohérence un projet pédagogique en fonction du profil de l'étudiant et des débouchés professionnels. Véritable label de qualité, la CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux (excellence, insertion professionnelle, ouverture internationale, accréditation des formations, liens formation-recherche-innovation...). Les 222 Grandes écoles membres permettent à la France de proposer une offre de formation et de recherche à déclinaisons multiples et de répondre ainsi aux besoins des entreprises et de la société.



Contacts Presse

Lucille SIMON Tel : +33 / (0)4 37 47 36 28, +33 / (0)6 33 21 48 66 — lucille.simon@tbwa-corporate.com
André BISMUTH Tel : +33 / (0) 1.46.34.77.58 — andre.bismuth@cge.asso.fr